Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260536-DE

# CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

***Extrait du registre des délibérations***

***2026–05-36***

**L'an deux mille vingt-six,** le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

**Date de convocation :** 15 mai 2026

**Étaient présents :** M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

**Étaient absents** : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

**Secrétaire de séance** : Mme Chloé BARDIN.

## AFFAIRES GENERALES

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire informe les élus sur le rôle de la Commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par les articles L.19 et R.7 du code électoral afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral.
Ainsi, lorsque deux listes sont présentes au Conseil municipal, elle est composée de 5 conseillers municipaux répartis de la manière suivante :

- 3 conseillers de la liste majoritaire,
- 2 conseillers de la liste minoritaire.

Ces conseillers municipaux volontaires sont pris dans l'ordre du tableau. Le Maire, les adjoints ayant reçu délégation, ainsi que les conseillers municipaux disposant d'une délégation portant sur les inscriptions sur les listes électorales ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle.
Le Maire transmet ensuite au préfet des Côtes-d'Armor la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Le préfet nomme les membres de la commission par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans. La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage et mise en ligne sur le site Internet de la Commune.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,***
***Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

**DESIGNE** les 5 membres de la commission de contrôle des listes électorales de Pleudihen-sur-Rance comme suit :

Liste majoritaire (3 membres) :
- Laurent DURNERIN
- Dominique VANNOOTE
- Jean-Claude MARIE

Liste minoritaire (2 membres) :
- Bénédicte ROQUES
- Nicolas GOUBLY

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*Le Secrétaire de séance*

*Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.*

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® 22690 540330 - 09/10 Fabregue.fr